

## Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 28 septembre 2010.



L'an deux mille dix, le Mardi 28 septembre à 20 heures, le conseil municipal, légalement convoqué en date du 20 septembre 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jacques DUCROCQ, maire.

Étaient présents : DUCROCQ Jacques, PETITPREZ Marc, LEPORCQ Jacques, GORRILLOT Jean-Pierre, VANHUFFEL André, TIMMERMAN Guillaume, MAUROIS Sébastien, LAFAGES Thérèse, BOULANGE Virginie (à partir du 2nd point), BOULAIS Denise, CECCHY Hugues, DELANNOY Annie, FONTAINE Christophe, LEMAHIEU Robert, ORGAERT Henri, ROUZE Marie-Louise, RYCKEBUSCH Monique, TOURNON Marie-José, VILAIN Carmen, WYTS Xavier.

Ayant donné pouvoir : EDME Jacques à DUCROCQ Jacques ; MAZINGARBE Jean-Claude à PETITPREZ Marc

Secrétaire de séance : MAUROIS Sébastien

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et demande aux conseillers d'approuver le compte rendu de la réunion du 10 juin 2010. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **Décision Modificative n°2**

Vu les comptes budgétaires de l'exercice 2010, le Conseil Municipal décide de procéder aux virements suivants :

#### **En Section de Fonctionnement :**

- + 200,00 € en 6331 (versement de transport)
- + 11 100,00 € en 6413 (rémunération personnel nontitulaire)
- + 3 400,00 € en 6451 (cotisations URSSAF)
- + 400,00 € en 6453 (cotisations aux caisses de retraite)
- + 800,00 € en 6454 (cotisations aux ASSEDIC)
- + 1 260,00 € en 6455 (cotisations pour assurance du personnel)
- + 300,00 € en 6475 (charges médecine du travail, pharmacie)
  
- + 17 460,00 € en 6419 (remboursement sur rémunération du personnel)

### **Convention de mise à disposition du terrain de football à l'étoile amicale club de Cysoing-Wannehain-Bourghelles**

Monsieur GORRILLOT explique au Conseil que l'Etoile Amicale Club de Cysoing-Wannehain-Bourghelles ne dispose plus actuellement de terrain de football pour ses matchs et ses entraînements. Aussi il est proposé de mettre notre terrain à disposition de ce club, comme la saison dernière, moyennant une participation financière de 450,00 € par mois sur 10 mois, payée par le club et justifiée par le coût d'entretien annuel dudit terrain (engazonnement, traçage, etc...).

Monsieur LEMAHIEU demande où en sont les projets de fusion entre le FC Sainghinois et l'Entente Amicale Club de Cysoing-Wannehain-Bourghelles.

Monsieur le Maire lui répond qu'une entente au niveau des équipes de jeunes vient d'être créée. La Municipalité soutient cependant toujours l'idée d'une fusion entre les deux clubs. L'encadrement est renforcé à Cysoing et les équipements sont plus développés à Sainghin. L'expérience du basket a démontré qu'une fusion pouvait apporter de bonnes choses.

Monsieur GORRILLOT intervient en rappelant également ce que la fusion a apporté au club de Basket et précise que le FC Sainghinois est actuellement une structure moribonde qui ne vivra plus longtemps. Il y a certes deux équipes adultes et des tout-petits mais rien entre les deux.

Monsieur VANHUFFEL précise que les jeunes sainghinois de 7 à 17 ans ne jouent plus actuellement au football dans le club de leur commune.

Le Conseil Municipal, accepte la convention de mise à disposition du terrain de football au E.A.C.C.W.B, dans les conditions évoquées ci-dessus.

### **Enquête publique pour les laboratoires ANIOS : instauration de servitudes d'utilité publique et régulation de ses activités**

Monsieur Le Maire, rappelant le souhait de la Sté ANIOS (leader européen en matière de désinfectant hospitalier) de s'agrandir et d'agrandir les locaux situés sur notre commune :

- DEMANDE au Conseil Municipal d'émettre un avis sur l'enquête publique (du 04 octobre au 15 novembre 2010 inclus)

Le Conseil Municipal, après avoir visualisé le diaporama de présentation du projet d'extension et de mise en conformité du site :

- EXPRIME un avis favorable quant à cette enquête publique, au regard de l'impact économique et des emplois qui seront créés par le biais de ce développement d'activité
- SOULIGNE le sérieux du dossier vis-à-vis du traitement des risques éventuels et le travail effectué en commun avec les services de l'Etat compétents.

### **Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la modification relative au circuit « Autour de Sainghin-en-Mélantois » pour inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Après avoir pris connaissance du projet complémentaire sur le territoire communal, le Conseil Municipal a délibéré et DECIDE :

- D'émettre un avis favorable
- D'inscrire les voiries concernées au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,
- D'autoriser le Département du Nord à réaliser le balisage des itinéraires conformément à la charte officielle du balisage et de la signalétique.

**Signature de la convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour une mission d'archivage**

Monsieur LEPORCQ rappelle les obligations municipales en matière d'archivage de documents et les prestations que propose le Centre de Gestion. Aussi, il est proposé au Conseil d'accepter cette convention de mise à disposition d'un agent du CDG 59, dans les conditions évoquées et en fonction des interventions retenues.

Le Conseil Municipal accepte la convention de mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Nord pour une mission d'archivage.

**Adhésion au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures**

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord a constitué un groupement de commandes, qui a notamment pour objet la passation, pour le compte des membres du groupement, de marchés de prestations (ex : la télétransmission des actes entre la Préfecture et les collectivités locales, les tiers de télétransmission, une plate-forme de dématérialisation des marchés publics, etc...).

Le Conseil Municipal, après avoir pris des nouvelles obligations réglementaires en la matière et de l'intérêt du groupement :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures.
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Signature de la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**

La commune vient d'adhérer au groupement de commandes pour dématérialisation des actes dont le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord est coordonnateur. Le dispositif de télétransmission choisi est S<sup>2</sup>LOW proposé par la Sté ADULLACT sise à l'adresse suivante : 315 cour Messier – 34000 MONTPELLIER.

Le Conseil Municipal,

- Autoriser le Maire à signer avec le Préfet la convention relative à la télétransmission des actes au contrôle de légalité.

## Modification du tableau du personnel

Vu l'avis conforme du Comité Technique Paritaire, le Conseil Municipal décide de modifier comme suit le tableau du personnel :

- Poste supprimé : Adjoint d'animation 2ème classe, durée hebdomadaire de 12H00
- Poste supprimé : Adjoint administratif 2ème classe, durée hebdomadaire de 23H00
- Poste supprimé : Adjoint administratif 2ème classe, durée hebdomadaire de 35H00
- Poste supprimé : Agent de Maîtrise Territorial, durée hebdomadaire de 35h00
- Poste supprimé : Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> Classe, durée hebdomadaire de 17h30

## Affaires diverses

### ▪ Projet du clairon

Monsieur LEMAHIEU prend la parole pour évoquer ce projet, car il estime que de nouveaux points sont apparus depuis le mois de juin.

- Après avoir rencontré les riverains et étudié le projet de la SRCJ, il alerte le Conseil sur les problèmes techniques et sur le non- respect des normes de sécurité. La voie d'accès est longue et étroite, il y a des difficultés de stationnement et le problème de la sortie rue de Lille. De plus, les véhicules des pompiers ne pourront pas faire demi-tour. Monsieur LEMAHIEU indique être soucieux des risques encourus par le Maire sachant que sa responsabilité pénale serait engagée en cas d'accident.
- La Directrice du Patrimoine du Conseil Général du Nord est venue sur place pour voir le bâtiment. Selon elle, le bâtiment a une architecture intéressante et des subventions pour la rénovation pourront être attribuées.
- Un aspect « humain » du projet est à étudier car des habitants du lotissement des Aubépinés seraient prêts à permettre aux futurs habitants d'utiliser leur voirie. La proposition sera faite lors du conseil de l'association syndicale en octobre prochain.

Ces trois éléments nouveaux justifient de surseoir à la signature de l'acte de vente dans l'attente d'une réunion de la commission sécurité et travaux.

Monsieur DUCROCQ lui répond :

- Concernant les problèmes de sécurité, il rappelle que tous les Permis de Construire dans la commune sont accordés avec l'avis conforme de la DDE et du SDIS. La responsabilité du Maire ne peut plus être engagée en cas d'accord de ces deux organismes. Il rappelle également que la SRCJ possède un bureau d'étude compétent dans ce domaine.
- Le Conseil Général du Nord propose effectivement une subvention de 30% sur les travaux de réhabilitation. La Communauté Urbaine de Lille a également proposé des aides dans ce même cas de figure. Mais une fois la rénovation intervenue, se posera toujours la question du devenir du bâtiment. Le Clairon ne répond pas aux normes B.B.C et donc aucun bailleur social ne veut s'engager dans cette option. Cela les prive de subventions supplémentaires nécessaires à l'équilibre budgétaire de cette opération.

- Pour les Aubépines, certains habitants réfléchissent en effet pour que soient construites deux maisons au fond des terrains avec un accès à partir de leur lotissement (les logements sociaux seraient sur les autres parcelles). Ce dossier n'est viable cependant qu'en cas d'accord unanime et dans les mêmes termes de la totalité des co-proprétaires.

Monsieur le Maire conclut cette intervention en rappelant l'historique du projet et en souhaitant qu'il puisse se concrétiser.

Monsieur LEMAHIEU reprend la parole, disant comprendre que M. le Maire a hâte que le dossier soit clos car il est embêtant pour lui. Il redemande une réunion de la commission sécurité-travaux avec pour ordre du jour le Permis de Construire des logements sociaux du Clairon.

Monsieur PETITPREZ intervient et lui répond que dans les communes de moins de 10 000 habitants, c'est la DDE qui instruit les autorisations d'urbanisme et qu'aucune commission n'a compétence en la matière. Il rappelle que les commissions extra-municipales n'ont auparavant jamais étudié les permis.

Monsieur LEMAHIEU demande la preuve écrite des refus des bailleurs sociaux quant à une intervention sur ce projet. Il indique aux conseillers que jamais auparavant une demande de réunion de commission a été refusée. Il s'interroge et se demande si cela « cache quelque chose ».

Monsieur le Maire indique « se sentir personnellement attaqué » par ces propos.

Monsieur LEMAHIEU précise qu'il veut « protéger le Maire » et que sa demande de réunion se fera dans la même démarche que pour le projet de réhabilitation du presbytère.

M. DUCROCQ lui répond : « Surtout ne me protège pas et si je suis mal, ne me défends pas ! ». Il estime qu'il ne peut en faire plus, que le projet a été élaboré en toute transparence avec des réunions, échanges de courriels ou de documents.

M. WYTS intervient. Il dit n'avoir pas d'hostilité vis-à-vis du projet de la SRCJ, mais il regrette qu'il n'y ait pas eu une étude de réhabilitation au dossier. En tant que riverain, il s'inquiète du nombre de places de parkings et des conséquences que cela peut engendrer sur la rue de Lille.

Monsieur DUCROCQ lui répond que la DDE étudie de toute façon cette question dans le cadre de l'instruction du permis.

- **Acquisition du hangar de M. TELES**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il signera l'acte d'acquisition chez le notaire le 11 octobre prochain.

- **Vente de la salle Jeanne d'Arc**

Monsieur le Maire informe ensuite les conseillers qu'il soumettra à leur vote (sans doute au prochain conseil) la vente de la salle Jeanne d'Arc et de la parcelle attenante. Cette vente se fera par des enchères publiques car il y a plusieurs acheteurs potentiels.

- **Travaux de nuit aux 4 Cantons**

Ont ensuite été présentés les futurs travaux de nuit de ce carrefour, qui auront lieu du 4 au 13 octobre. La nuit 3 (nuit du 11 au 12 octobre) concerne la commune car la rue de l'Épine sera barrée. Lors de la

nuit 4 (nuit du 12 au 13 octobre), la rue de Lille sera également interdite à la circulation à partir des Arcades. Un itinéraire de déviation sera mis en place par les rues du Grand Sainghin, Neuve et du Maréchal Leclerc. Un courrier informera les riverains.

- **Les Chemins du Mélantois**

Monsieur le Maire est revenu sur cette manifestation intercommunale entre Sainghin et Péronne. Malgré le temps, la réussite était au rendez-vous et l'alliance entre le sport et la culture a très bien fonctionné. Une seconde édition est envisagée le dimanche 18 septembre 2011.

- **L.M.C.U**

Monsieur DUCROCQ a aussi fait part de la scission existante au sein du groupe Métropole Passions Communes. Plusieurs maires ont en effet quitté ce groupe, pour des raisons personnelles et politiques, et ont fondé le GIDEC (Groupe Indépendant des Elus Communautaires).

Il rappelle que le groupe MPC est un groupe apolitique respectueux des opinions personnelles, qui a conclu un accord de gouvernance avec le groupe majoritaire sur certains projets (Grand Stade, LAM, Plan Bleu, etc...). Le représentant de la commune à LMCU a toujours fait parti du GADEC, devenu ensuite le groupe MPC. Pour M. DUCROCQ, le représentant de Sainghin doit rester dans ce même groupe et conserver sa liberté d'action et de vote.

- **Commissions**

Mme VILAIN a demandé quand aurait lieu la prochaine Commission Scolaire. Monsieur GORRILLOT lui a répondu que cette commission n'existait plus et que c'est la Commission Jeunesse-Vie Scolaire qui la remplaçait. Une réunion est programmée le 14/10.

Monsieur WYTS a demandé à ce que les membres du Conseil soient informés de la tenue des différentes commissions, même quand ils n'en sont pas membres. Monsieur GORRILLOT a répondu que pour chaque commission une invitation papier serait faite pour les membres et qu'un courriel serait fait pour information aux autres conseillers.

Monsieur le Maire a laissé ensuite la parole au public présent. Monsieur VINCENT a demandé quelles étaient les orientations de la commune en matière d'aménagement et les choix stratégiques. Monsieur DUCROCQ a précisé que ces orientations étaient issues des travaux de la commission Urbanisme et de la délibération du 4 juin 2009.

Monsieur RETHORE est revenu sur le dossier du Clairon et sur son courrier transmis aux conseillers Il s'est interrogé sur la véritable valeur du bâtiment et a critiqué la différence entre l'estimation des Domaines et le prix d'achat des terrains. Selon lui, le projet de la SRCJ est inadapté au contexte et d'autres solutions existent. La SRCJ ne peut réhabiliter le bâtiment car elle doit récupérer son argent.

Il a reformulé ensuite sa proposition de passage par les Aubépinnes pour deux maisons. Monsieur VAN OMESLAEGHE, présent également, a rétorqué que la décision appartenait aux co-proprétaires qui seront réunis en octobre.

Madame PRIBETICH, Présidente de l'Association Ecologie et Tradition, est revenue sur le courrier qu'elle a transmis aux conseillers. Elle a également critiqué le prix d'achat des terrains. Selon elle, la vente précédente entre Mme LOHIER-FAVIER et les conjoints LACROIX-DOLLET ne sont pas des « affaires de famille » mais un acte de vente officiel devant notaire. Elle a regretté qu'il n'y ait pas eu de réunion de concertation sur le projet mais seulement un rendez-vous où M. DUCROCQ leur avait proposé de racheter les terrains.

Monsieur DUCROCQ lui rappelle qu'il y a un Emplacement Réserve au Logement sur ce secteur dans le PLU et qu'on ne peut y faire que des logements sociaux.

Monsieur PICAVET a demandé ce qu'allaient devenir les actuels ateliers municipaux quand le déménagement sur la parcelle de M. TELES serait faite.

Monsieur le Maire lui a répondu qu'il faudra à ce moment là régler le problème d'assainissement existant dans ce quartier, avec les services de la Communauté Urbaine. Ce terrain, situé en plein centre du village et avec un Coefficient d'Occupation des Sols de 1, trouvera en principe aisément un acquéreur.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a clos la réunion de Conseil à 22h15.